Rapport annuel 2019 du Défenseur des droits **[1]**

Défenseur des droits. (2020). ***Rapport annuel d'activité 2019***. Paris : Défenseur des droits.
Chaque année, le Défenseur des droits rend compte de son action dans les cinq missions qui lui sont dévolues : défense des droits des usagers des services publics, défense et promotion des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité, respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité, orientation et protection des lanceurs d'alerte. Il constate un progrès de l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap. Si les avancées sont notables, des lacunes subsistent néanmoins quant à l'accessibilité. Pour la troisième année consécutive, le handicap reste par ailleurs en tête des saisines.
En savoir plus et consulter le rapport (Défenseur des droits) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/rapport-annuel-2019-du-d%C3%A9fenseur-des-droits
[2] https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/dossier-de-presse/2020/06/rapport-annuel-dactivite-2019